



FORÊT DOMANIALE

parc éolien

Audience publique

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

10 juin 2025

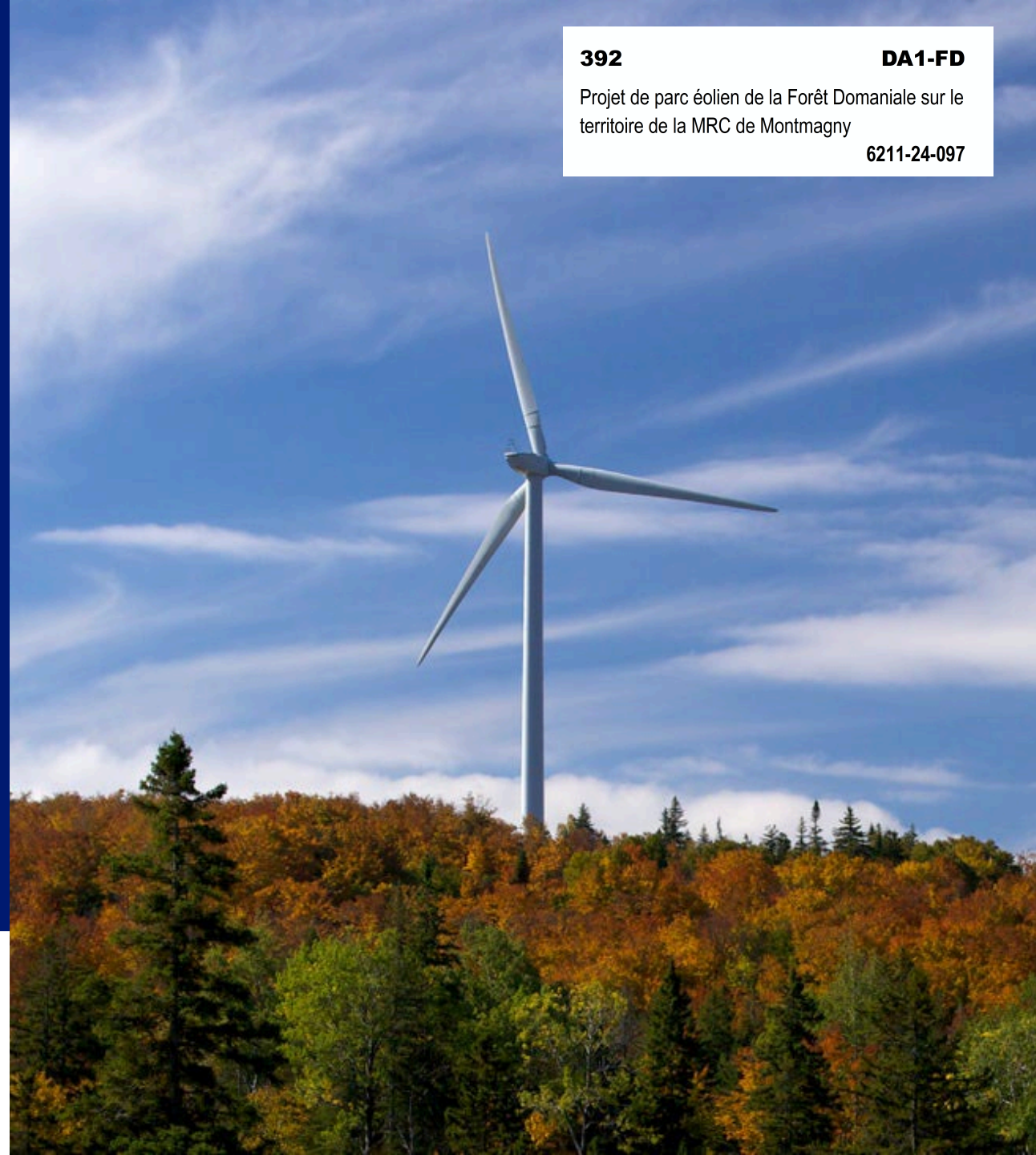


392

DA1-FD

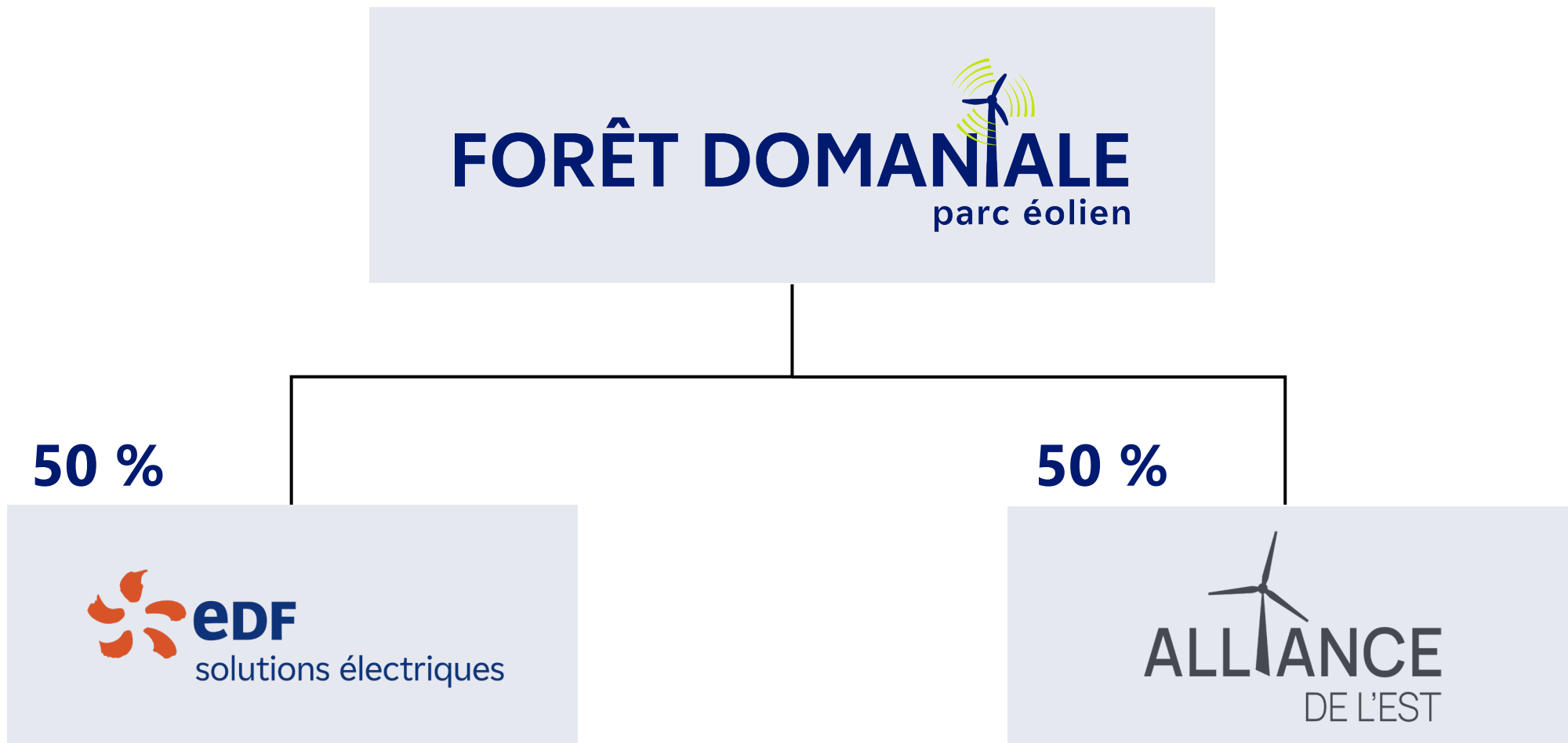
Projet de parc éolien de la Forêt Domaniale sur le territoire de la MRC de Montmagny

6211-24-097



Présentation de l'initiateur

Un partenariat égalitaire



Raison d'être du projet

Cibles du Québec

- Diminution de 37,5 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030
- Carboneutralité d'ici 2050
- Nécessite une augmentation de l'utilisation d'énergie de source renouvelable

Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec (HQ)

- Besoins en électricité au Québec doubleront d'ici 2050
- **Efficacité énergétique**
- Ajout de 60 TWh (**8 000 à 9 000 MW**) de puissance additionnelle

Appel d'offres d'HQ

- Acquisition de 300 MW d'énergie éolienne (AO 2021-02)
- Projet retenu par HQ
- Contrat d'approvisionnement en électricité de 30 ans signé avec HQ

À l'écoute des communautés

Acceptabilité sociale au cœur d'un projet communautaire

- **Rencontres des acteurs locaux depuis 2021**
 - MRC et municipalités
 - Première Nation Wolastoqiyik Wamspekuq
 - Propriétaires privés
 - Parc régional des Appalaches
 - Organismes socio-économiques
 - Organismes environnementaux
 - Intervenants forestiers et usagers du territoire
- **Six rencontres de type « portes ouvertes » de 2022 à 2025**
- **Comité de suivi déjà en activité**

Harmonisation avec **usages du territoire et volontés** régionales

Intégration dans l'étude d'impact, la conception et **l'optimisation** du projet



Le projet éolien de la Forêt Domaniale

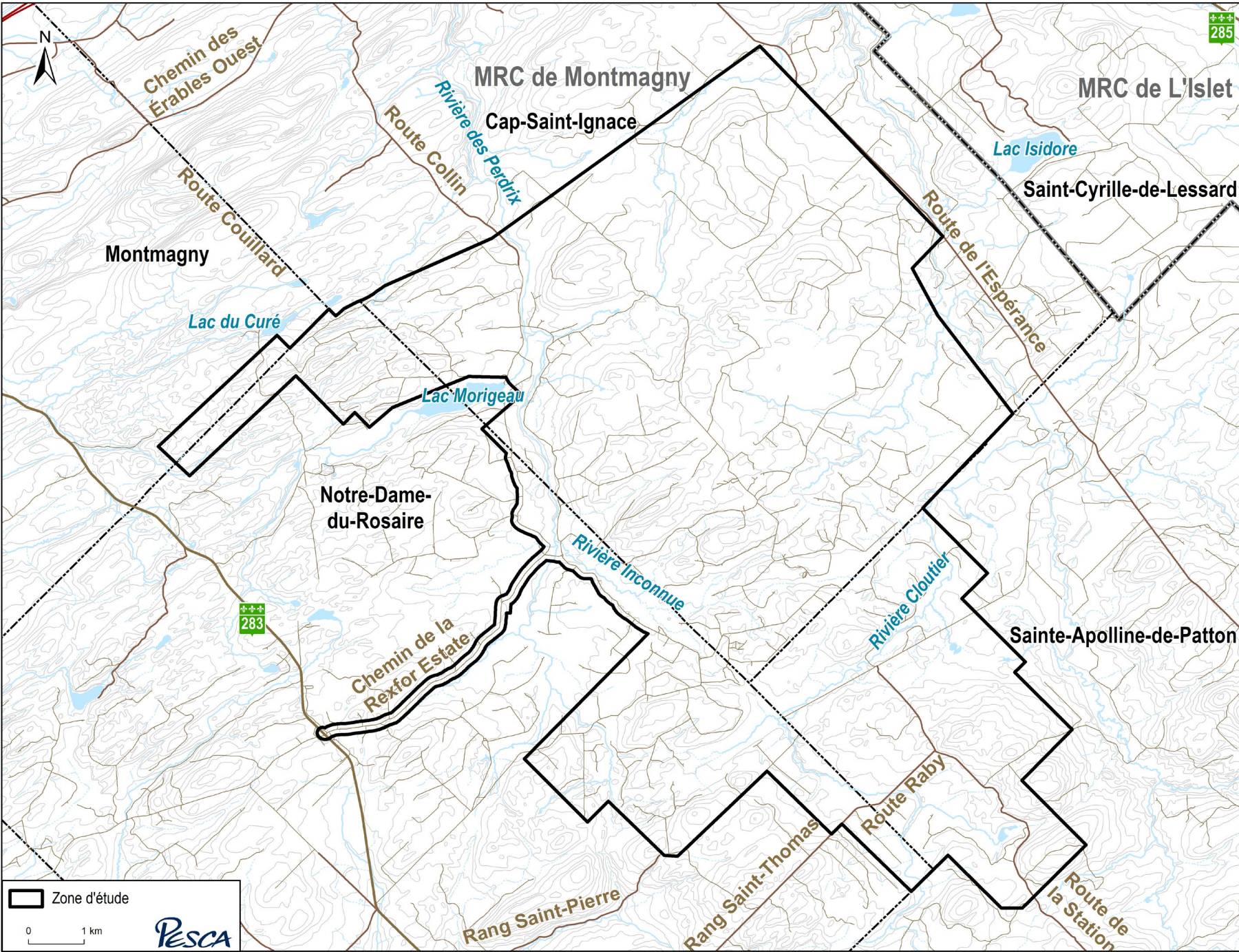
| Caractéristiques | |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Puissance contractuelle | 180 MW |
| Nombre d'éoliennes | 30 |
| Modèle d'éolienne | Vestas EnVentus V162 |
| Hauteur de tour | 119 m |
| Longueur de pale | 79 m |
| Investissement total | Environ 600 M \$ |
| Tenure des terres | Publique et privée |
| Poste de raccordement | En milieu forestier non habité, à Montmagny |
| Ressource éolienne | Forte |
| Distance des habitations | Peu d'habitations dans la zone d'étude. L'habitation la plus proche est à ≈ 780 m. |
| Usages du territoire | Intégration avec les activités forestières et récréatives du territoire. |



Zone d'étude du projet

Territoire forestier
Terres publiques et privées

- Municipalités :**
- Cap-Saint-Ignace
 - Notre-Dame du-Rosaire
 - Sainte-Apolline-de-Patton
 - Montmagny



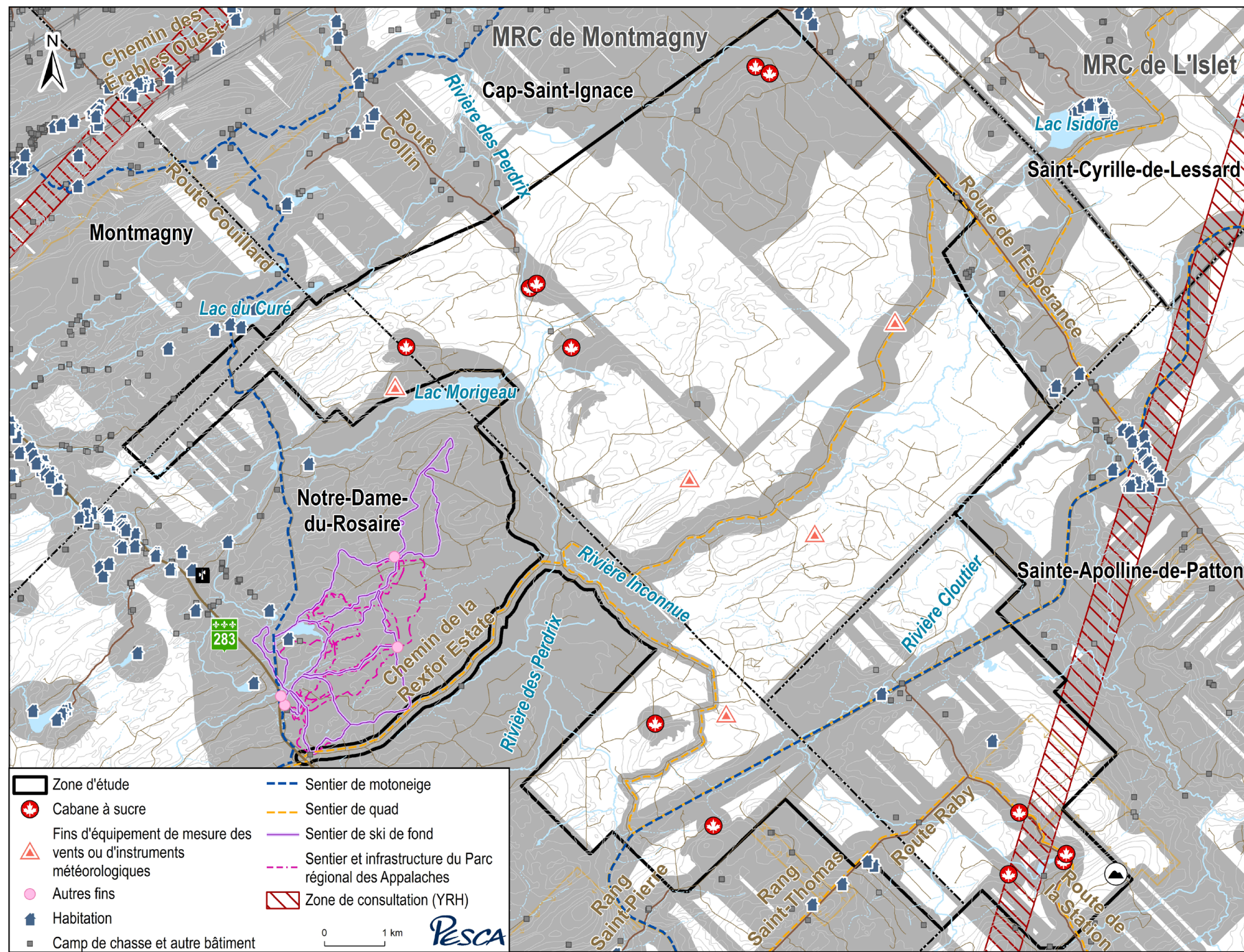
Paramètres de configuration

Distances réglementaires :

- 1 000 m : périmètre urbain
- 500 m : habitation
- 1 500 m : infrastructure du Parc régional des Appalaches
- 60 m : cours d'eau

Autres éléments :

- Érablières exploitées (acériculture)
- Forêt d'expérimentation
- Sentiers de motoneige et de quad (300 m)
- Cabane à sucre (300 m)
- Camp de chasse (300 m)

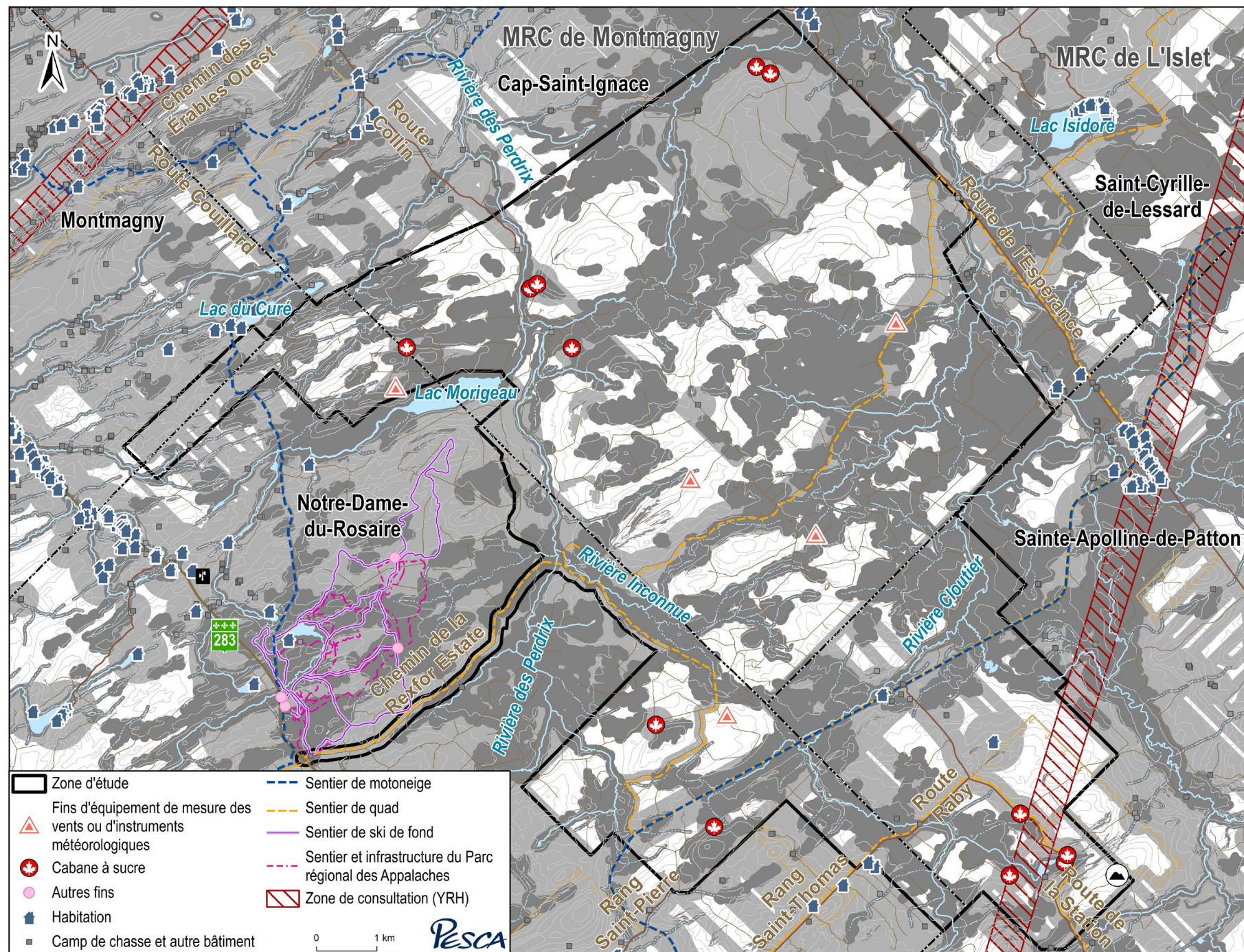


Paramètres de configuration

Autres éléments :

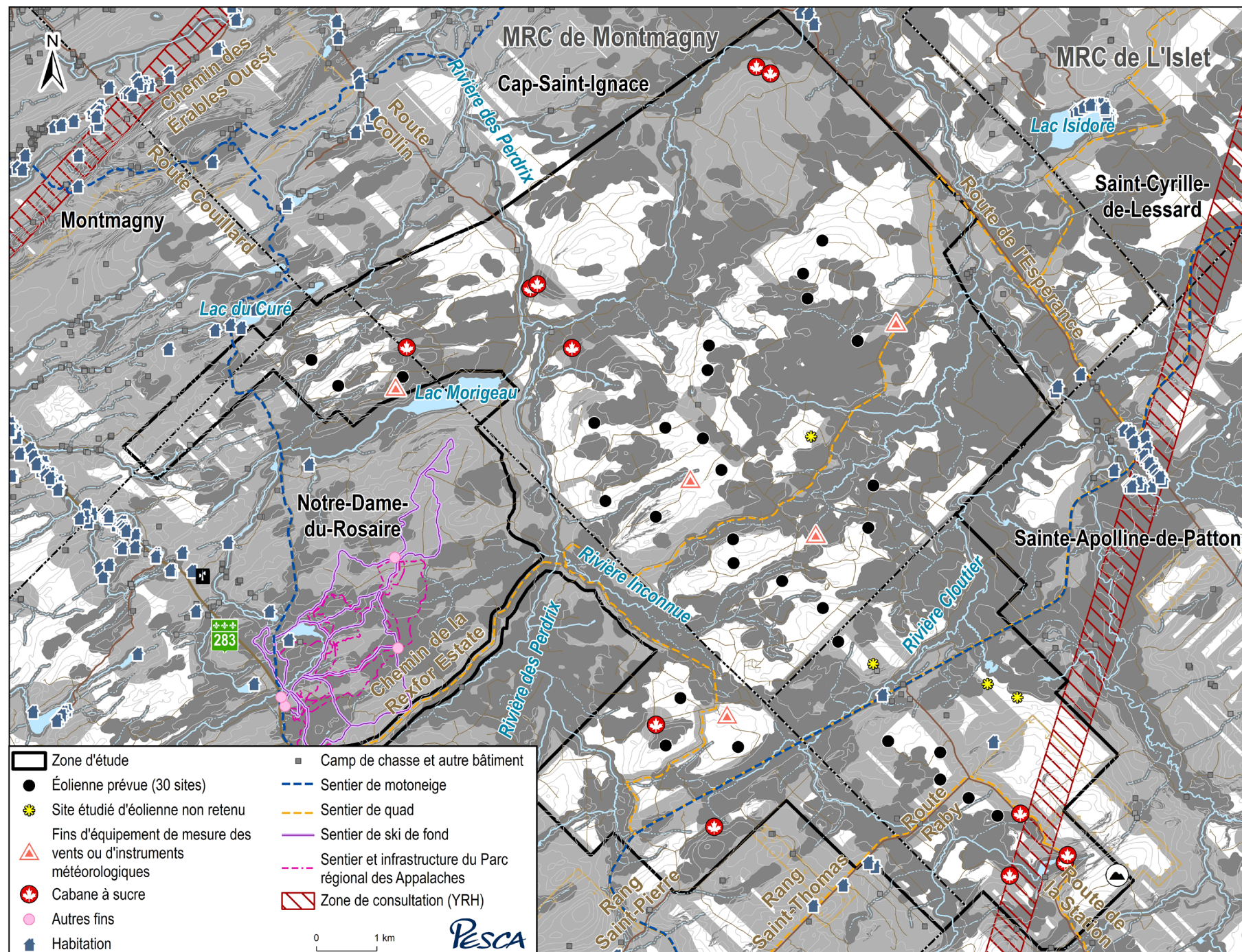
- Pentes fortes
- Milieux humides
- Milieux hydriques
- Îlots de vieillissement (MRNF)
- Propriétés non disponibles

En blanc :
zones
potentiellement
constructibles







Emplacement des éoliennes

En blanc :
zones
potentiellement
constructibles

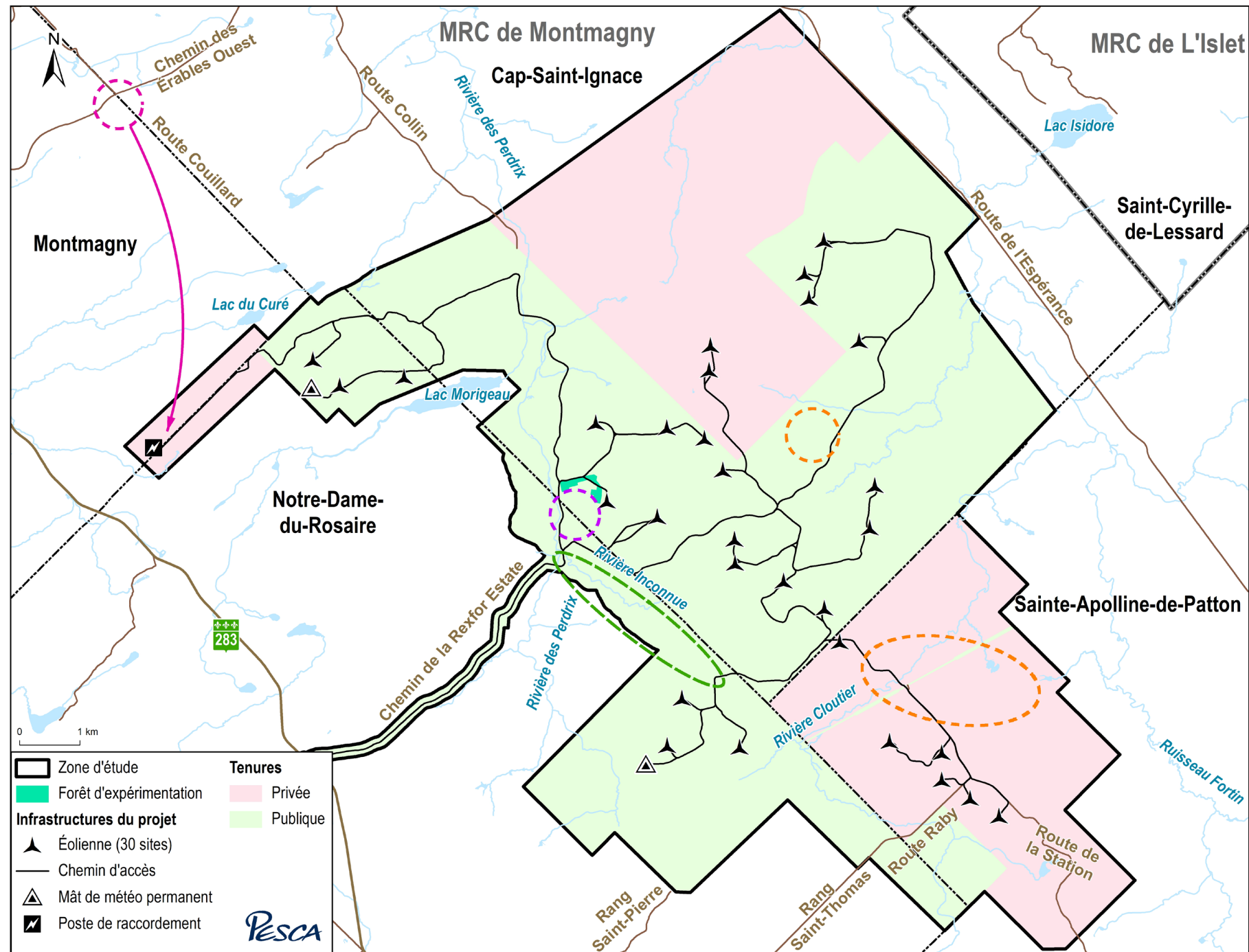


Optimisations du projet

-  Changement de la stratégie de raccordement
-  Déplacement d'éoliennes pour réduire les impacts
-  Déplacement d'un mât de mesure de vent et d'un tracé de chemin pour éviter une forêt d'expérimentation
-  Retrait d'un tracé de chemin le long de la rivière Inconnue

Ajustement des tracés de chemins pour réduire l'impact sur les milieux humides et hydriques

Augmentation de puissance des éoliennes (0,2 MW)



Configuration optimisée

Nombre d'éoliennes par municipalité :

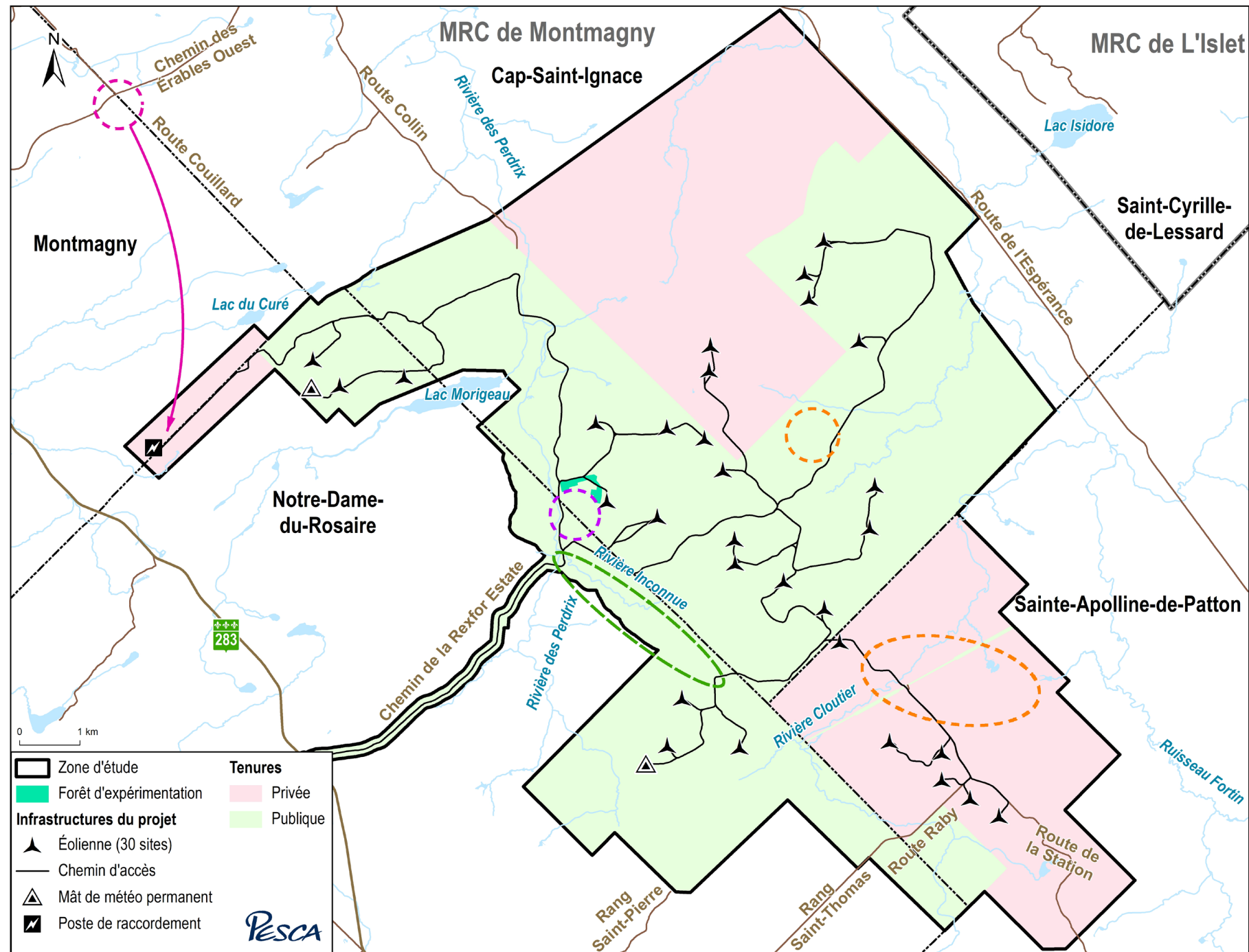
- Cap-Saint-Ignace : 18
- Notre-Dame-du-Rosaire : 6
- Sainte-Apolline-de-Patton : 6

Nombre d'éoliennes par type de terres :

- Terres publiques : 22
- Terres privées : 8

Poste de raccordement :

- Montmagny



Calendrier

2021 - 2025 Développement

- Consultations
- Sélection par Hydro-Québec
- Procédure d'évaluation et examen des impacts sur l'environnement (étude d'impact et BAPE)
- Décision gouvernementale

2026 - 2027 Construction

- Déboisement
- Chemins d'accès
- Installations des équipements
- Remise en état

2027 - 2057 Exploitation

- Production d'électricité
- Exploitation et entretien
- Suivis environnementaux
- Garantie financière pour le démantèlement

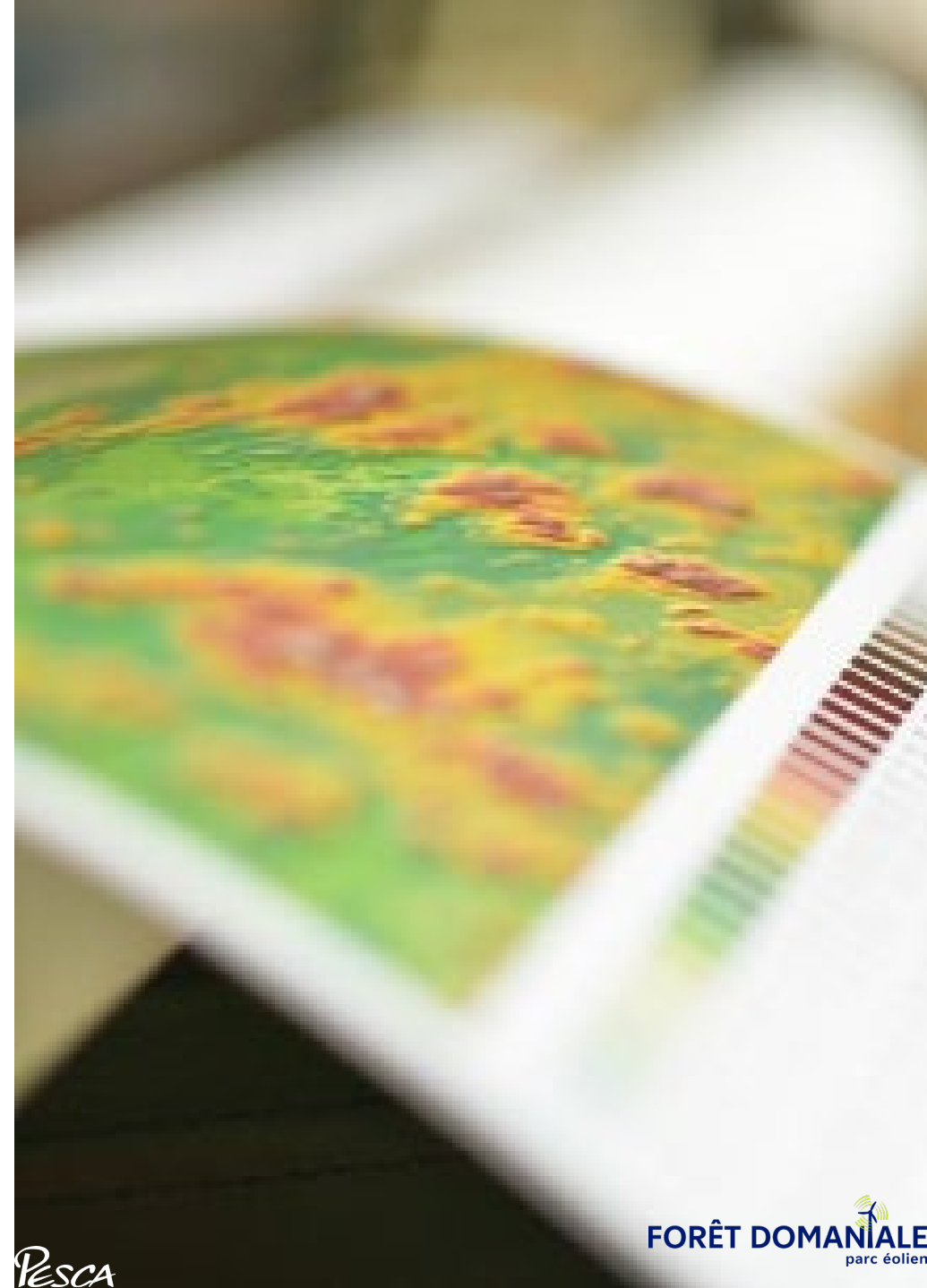
2057 Démantèlement

- Retrait des équipements
- Transport et recyclage des matériaux
- Restauration du site
- Suivis

Comité de suivi avec les communautés

Étude d'impact sur l'environnement

- Processus d'évaluation rigoureux depuis 2022
- Intégration des préoccupations soulevées par le milieu et analyse des enjeux
- Analyse des activités des 3 phases du projet : **construction, exploitation** et **démantèlement**
- Identification de **mesures d'atténuation** afin de réduire les impacts potentiels



Étude d'impact sur l'environnement

Enjeux écologiques

- Protection de la biodiversité et des habitats
- Protection des milieux humides et hydriques
- Lutte aux changements climatiques

Enjeux sociaux

- Maintien de la qualité de vie
- Paysages

Enjeux économiques

- Maintien du dynamisme économique
- Maintien des usages du territoire

Enjeux écologiques

Protection de la biodiversité et des habitats (construction)

Nombreux inventaires et caractérisations (faune, flore et habitats)

Déboisement (modification d'habitat)

- 198,1 ha (1,7 % de la zone d'étude, qui est une forêt exploitée)
- Habitats de remplacement abondants

Mesures d'atténuation - construction :

- Déboisement hors période de nidification des oiseaux
- Utilisation de chemins existants lorsque possible (**70,7 %**)
- Évitement : îlots de vieillissement, flore en situation précaire, cavités de nidification du grand pic, gros chicots
- Mesures de prévention et de gestion des espèces exotiques envahissantes
- Reboisement lors de la remise en état du site



PESCA

PESCA

Revégétalisation d'une aire de travail

Phase construction



**Phase exploitation
(environ 50 % revégétalisé)**



Protection de la biodiversité et des habitats (oiseaux et chauves-souris - exploitation)

- Inventaires réalisés selon les protocoles des ministères
- Faibles taux de mortalité prévus

Mesures d'atténuation - exploitation :

- Mise en drapeau des pales sous vitesse de démarrage (3 m/s)
- Suivi de mortalité prévu pendant 3 ans
- Bridage des éoliennes, si requis selon les résultats de suivi (chauves-souris)
- Protection de nid d'engoulevent ou d'hirondelle de rivage qui serait découvert



Protection des milieux humides (construction)

Séquence « éviter – minimiser – compenser »

- Optimisation du projet selon les résultats de la caractérisation dans toutes les aires du projet
- Empiètement prévu dans 3,4 ha (0,1 % des milieux humides de la zone d'étude)

Mesures d'atténuation – construction :

- Utilisation des chemins existants (**70,7 % des chemins**)
- Élargissement des chemins du côté opposé aux milieux humides
- Compensation pour la perte (contribution financière telle que la réglementation le permet)



Protection des milieux hydriques

41 traverses de cours d'eau prévues

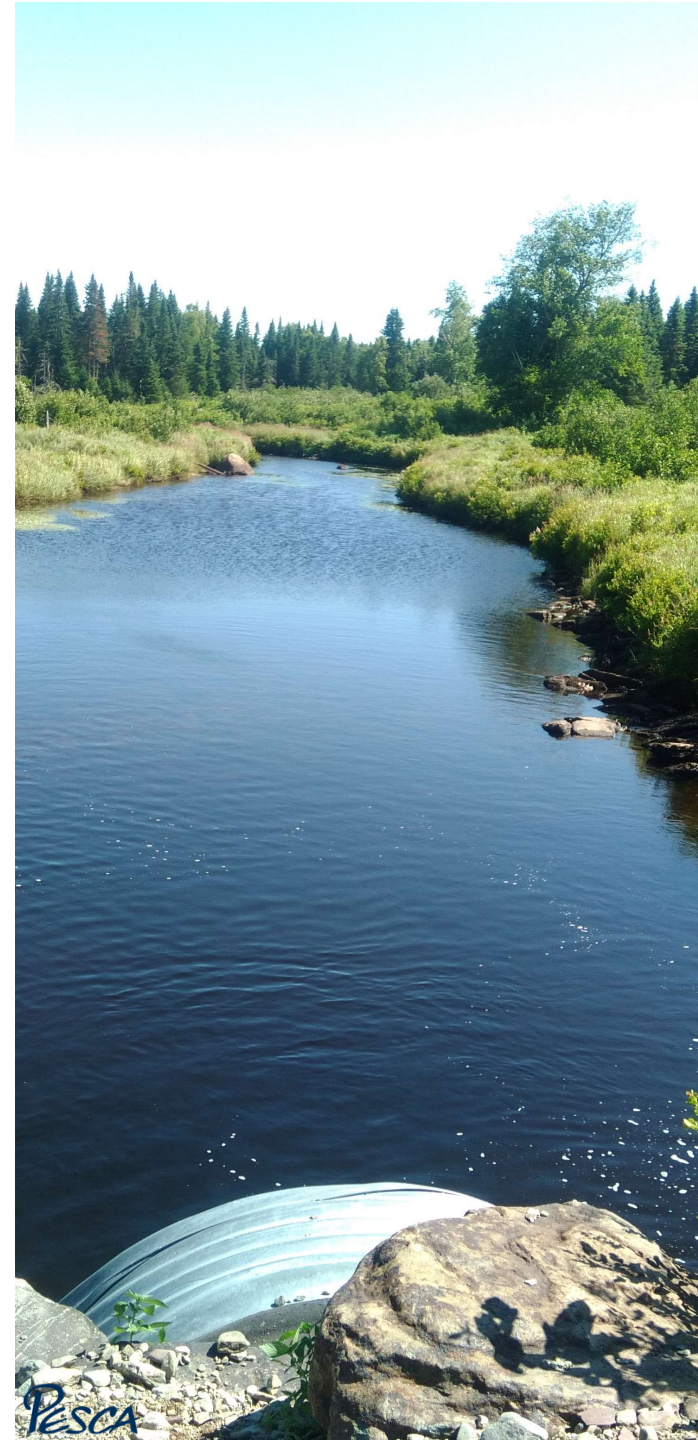
- 35 à améliorer sur chemins existants
- Respect de la réglementation (MRNF et Pêches et Océans Canada)

Mesures d'atténuation – construction :

- Éviter l'apport en sédiments dans les cours d'eau :
 - Stabilisation des talus
 - Fossés dirigés vers les zones de végétation et bassins de sédimentation à l'approche d'un cours d'eau
- Habitat du poisson protégé (frayères, libre passage)

Mesures d'atténuation – exploitation :

- **Entretien** des chemins et traverses de cours d'eau pendant **30 ans**



Lutte aux changements climatiques

Le projet contribue à réduire les émissions de GES

Carboneutralité du projet en moins de 2 ans

Mesures d'atténuation pour réduire les émissions – construction :

- Fabriquer le béton sur le chantier pour réduire les distances à parcourir
- Éviter de laisser tourner les moteurs (machinerie et véhicules) à l'arrêt
- Valoriser autant que possible le bois récolté
- Assurer la reprise végétale dans les meilleurs délais afin de rétablir plus rapidement la séquestration de carbone par la végétation
- Encourager les véhicules à faible émission (électrique ou autre) et le covoiturage



Enjeux sociaux

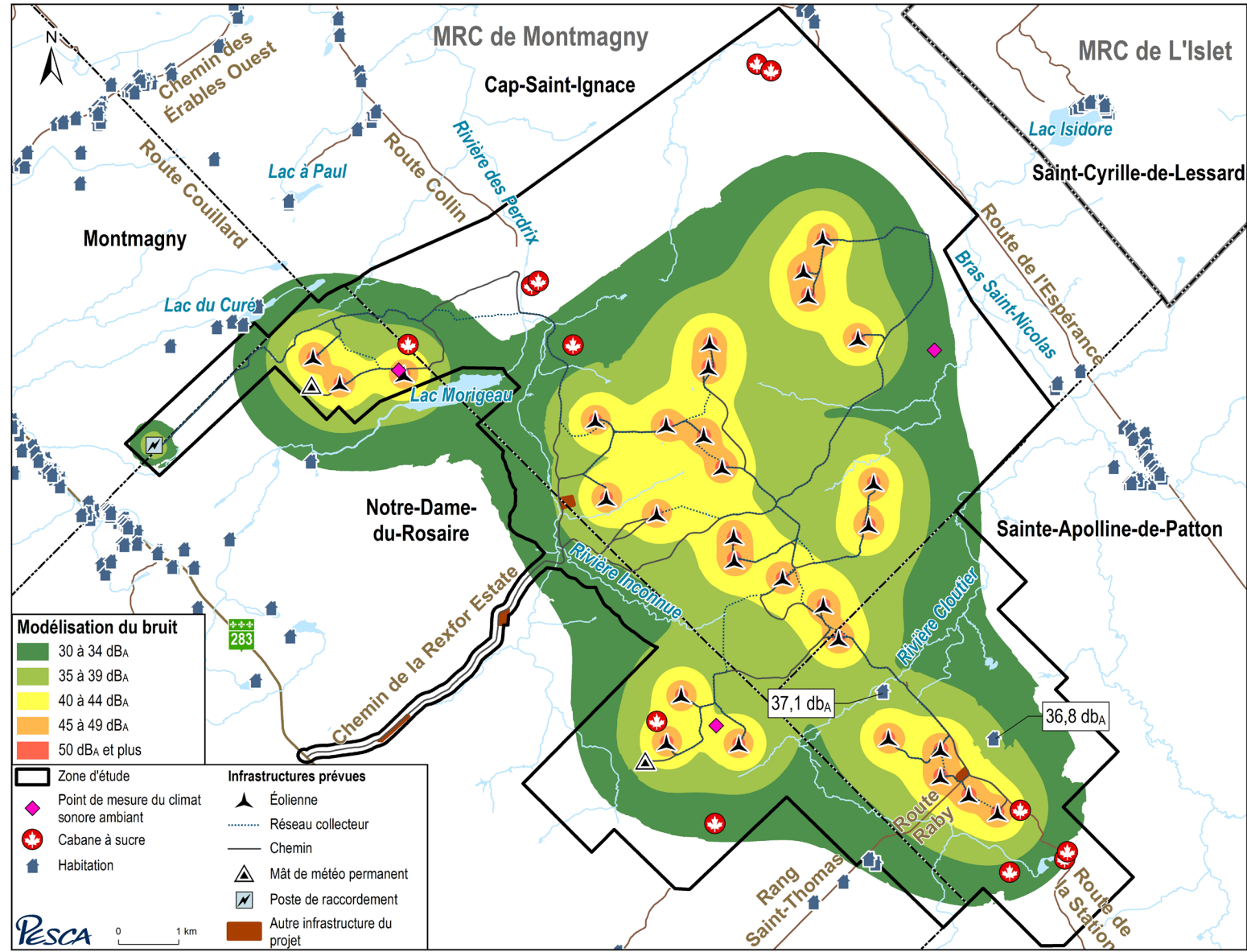
Climat sonore

Construction

- Respect des niveaux sonores des lignes directrices du MELCCFP
- Surveillance du niveau sonore
- Système de gestion des plaintes

Exploitation

- Modélisation des niveaux sonores que les éoliennes émettront
- Respect de la limite de 40 dB_A aux habitations, selon la note d'instructions sur le bruit du MELCCFP
- Éoliennes à plus de 780 m de la plus proche habitation
- Suivi du niveau sonore prévu



Paysage

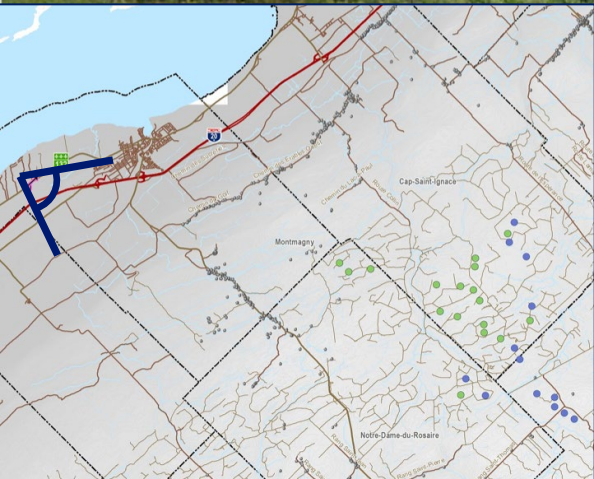
- Étude sur les paysages, incluant **analyse de visibilité** et **simulations visuelles**
- Éoliennes à plus de 4 km des périmètres urbains
- Relief irrégulier et couvert forestier limitant la visibilité des éoliennes, par exemple sur la route de la Station à Sainte-Apolline-de-Patton et la route 283
- Éoliennes davantage visibles à partir de :
 - Milieux agricoles et agroforestiers
 - Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - Au loin à partir de L'Isle-aux-Grues (≈ 15 km)



Église de Notre-Dame-du-Rosaire (6,2 km)



Milieu agricole – Route 132 à Montmagny (15,7 km)



Enjeux économiques

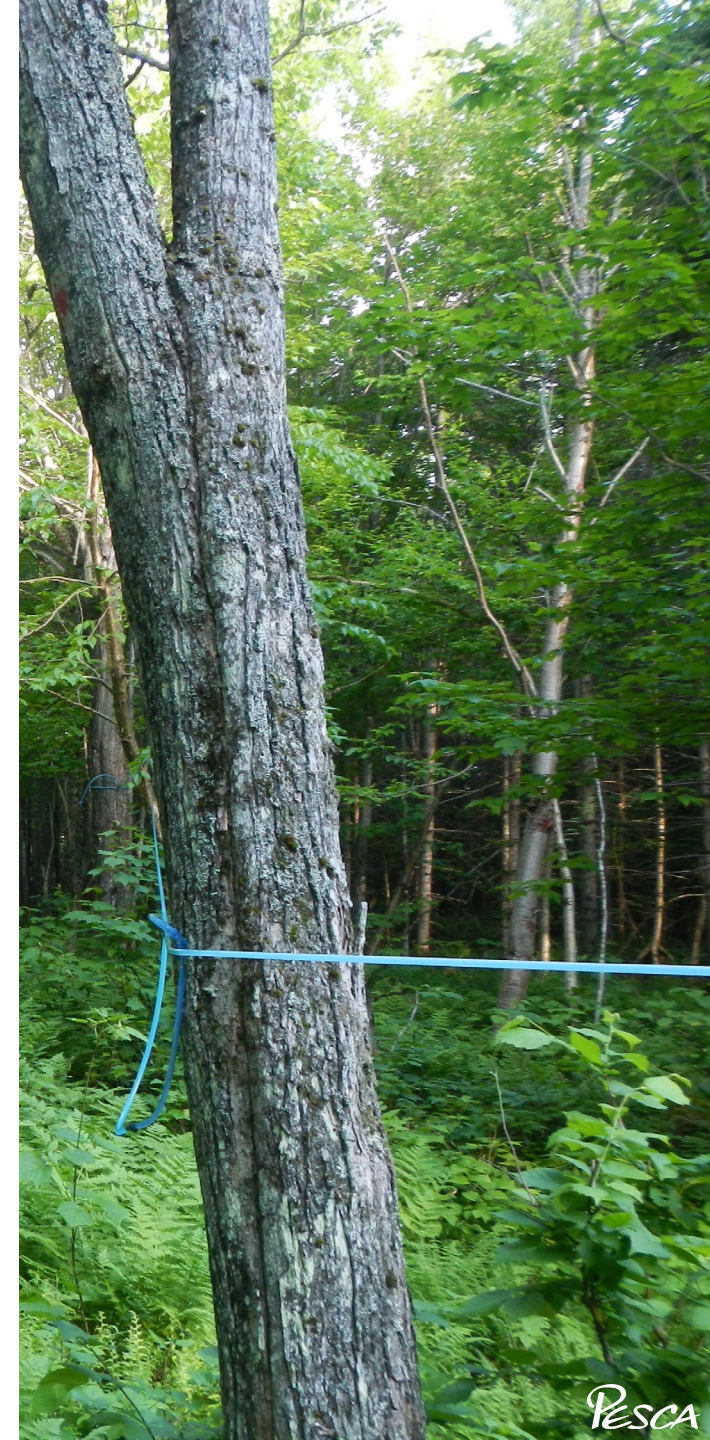
Maintien des usages du territoire

Respect des usages

- Évitement des érablières exploitées et d'une forêt d'expérimentation
- Évitement du territoire agricole protégé
- Harmonisation (activités forestières, sentiers récréatifs, chasse)
- Aucun potentiel archéologique, ce qui a été confirmé par un inventaire dans toutes les zones identifiées au préalable

Mesures d'atténuation – construction :

- Suspension de la majorité des travaux pendant la chasse à la carabine (cerf de Virginie et orignal)
- Discussions d'harmonisation : industrie forestière, sentiers récréatifs, Parc régional des Appalaches, MRNF et propriétaires



Maintien des usages du territoire

Accès par la route 283 et le chemin de la Rexfor Estate

Maintien des accès pour les usagers et les résidents

Mesures d'atténuation et de sécurité – construction et exploitation :

- Limitation de la vitesse
- Utilisation d'abats-poussière
- Escorte routière pour les véhicules hors-norme
- Diffusion régulière d'Info-travaux
- Plan de transport présenté au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)



Renforcement du dynamisme économique

Exigence de 50,1 % de contenu québécois dans l'appel d'offres

Création d'emplois

- Jusqu'à **250** emplois en construction
- Jusqu'à **10** emplois en exploitation
- Priorisation des ressources locales, à prix et compétences égaux

Retombées indirectes

- Hébergement
- Restauration
- Services



Renforcement du dynamisme économique

Retombées économiques directes sur 30 ans ≈ 231,1 M\$

| Distributions de l'Alliance à ses membres | Paiements fermes aux communautés d'accueil | Loyers aux propriétaires versés par le Projet |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ≈ 198 M\$ sur 30 ans inclut 45 % des paiements fermes (5 700 \$ / MW + 50 000 \$) distribués par l'Alliance à ses membres | ≈ 24 M\$ sur 30 ans 55 % des paiements fermes (5 700 \$ / MW + 50 000 \$) Cap-Saint-Ignace : 13,7M \$ Notre-Dame-du-Rosaire : 4,6 M\$ Sainte-Apolline-de-Patton : 4,6 M\$ Montmagny : 1,1 M\$ | ≈ 9,1 M\$ sur 30 ans 8 éoliennes : 8,5M \$ 1 poste de raccordement : 610k \$ |

Surveillance et suivis environnementaux

En construction, la surveillance permet de s'assurer du respect :

- Mesures d'atténuation
- Engagements et conditions du décret
- Lois, règlements, normes

En exploitation, les suivis permettent de confirmer l'évaluation des impacts:

- Oiseaux et chauves-souris
- Niveaux sonores
- Espèces floristiques exotiques envahissantes

Les **programmes de surveillance et de suivis** seront autorisés par le MELCCFP.

Conclusion



Le projet s'inscrit dans la **transition énergétique** du Québec



Le projet est structurant et apporte des **retombées significatives** pour la communauté et les municipalités



Le projet s'intègre **avec l'environnement** et les **usages du territoire**





FORÊT DOMANIALE
parc éolien

Merci!